



**Travaux de réhabilitation des voiries, trottoirs et
assainissement des eaux pluviales**

Rue de l'Eglise du 05 Septembre au 28 Novembre 2025

**La Municipalité va procéder à la réfection des voiries, trottoirs et
assainissement des eaux pluviales Rue de l'Eglise.**

**La société LEROY TP a été attributaire de ce marché de travaux.
Les travaux sont prévus du 05 Septembre 2025 au 28 Novembre 2025**

**La circulation (sauf riverains) et le stationnement des véhicules
seront interdits dans toute la rue de l'Eglise entre 8h et 18h00
pendant ces 3 mois, conformément à l'arrêté municipal
n°2025_08_29.**

**Nous vous remercions de votre compréhension et comptons
également sur votre soutien et accompagnement lors de ces travaux.**



**Le Maire,
Guy HEDDEBAUX**



**Travaux de réhabilitation de voirie, de trottoirs
et d'assainissement eaux pluviales et travaux
d'enfouissements des réseaux**

Rue et Impasse Morel et Impasse Pecqueux

**La circulation et le stationnement des véhicules légers et
poids lourds seront interdits Rue et Impasse Morel et
Impasse Pecqueux du 12 au 22 Novembre 2019 inclus**

conformément à l'arrêté municipal n° 2019 _11_05.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces consignes et de prendre soin de
stationner vos véhicules à l'intérieur de vos propriétés ou dans les rues adjacentes. Le
parking près de l'église sera également à votre disposition.

Conscients de la gêne occasionnée par ces travaux d'amélioration du cadre de vie, nous
vous remercions de votre compréhension et comptons également sur votre soutien et
accompagnement lors de ces travaux.

Le Maire,
Guy HEDDEBAUX



**Travaux de réhabilitation de voirie, de trottoirs
et d'assainissement eaux pluviales et travaux
d'enfouissements des réseaux**

Rue et Impasse Morel et Impasse Pecqueux

**La circulation et le stationnement des véhicules légers et
poids lourds seront interdits Rue et Impasse Morel et
Impasse Pecqueux du 12 au 22 Novembre 2019 inclus**

conformément à l'arrêté municipal n° 2019 _11_05.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces consignes et de prendre soin de
stationner vos véhicules à l'intérieur de vos propriétés ou dans les rues adjacentes. Le
parking près de l'église sera également à votre disposition.

Conscients de la gêne occasionnée par ces travaux d'amélioration du cadre de vie, nous
vous remercions de votre compréhension et comptons également sur votre soutien et
accompagnement lors de ces travaux.

Le Maire,
Guy HEDDEBAUX

